

Modifications du règlement de placement et du préambule

StoneEdge SICAV

Société d'investissement à capital variable (SICAV) à gestion externe du type « fonds immobilier » au sens des art. 36 ss. en liaison avec les art. 58 ss. de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (la « LPCC »). Numéro de valeur : 37457232

Le Conseil d'administration de StoneEdge SICAV, Global Funds SA, Genève, en tant que direction du fonds et la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, en tant que banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au règlement de placement et préambule

Modification du règlement de placement et du préambule

- **Préambule (1.2) – description des risques**

Ajout du risque lié à la durabilité

Le risque lié à la durabilité découle d'un événement ou d'une situation dans le domaine Environnemental, Sociétal ou de la Gouvernance (ESG) dont la survenance pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour le Compartiment, il s'agit principalement des risques dits « physiques » résultant des changements climatiques et des coûts qui peuvent en découler et des risques dits « de transition » résultant notamment des mesures prises dans le domaine de la politique climatique et des attentes de la population et des investisseurs à cet égard. Considérant que la réglementation est actuellement très évolutive et qu'elle comporte encore de nombreuses incertitudes sur sa mise en œuvre, la stratégie de la SICAV immobilière consiste à gérer le risque de durabilité par l'établissement progressif d'une cartographie complète des immeubles du Compartiment au niveau des besoins de rénovations énergétiques avec une analyse de leur impact potentiel sur la valeur nette d'inventaire et le rendement. En l'état, la SICAV immobilière entend respecter les exigences légales en vigueur tout en privilégiant le plus possible le rendement moyen du Compartiment. Dans ce sens, le Gestionnaire en investissements ne procédera en principe pas volontairement à des rénovations énergétiques sur un immeuble si après rénovation son rendement s'en trouverait trop péjoré par rapport à la moyenne du Compartiment. Corolairement, le Gestionnaire en investissements privilégiera l'acquisition d'immeubles dont les besoins prévisibles en rénovations énergétiques ne devraient pas s'opérer au préjudice du rendement moyen du Compartiment.

- **Préambule (4.3) – experts chargés des estimations**

Changements des personnes responsables :

- Dorénavant les personnes responsables au sein de CIFI, Centre d'Information et de Formation Immobilières SA, Tramstrasse 10, 8050 Zürich sont Madame Roxane Montagner et Monsieur Raphaël Bourquin (précédemment Monsieur Stefan Brüesch)
- Dorénavant les personnes responsables au sein Wüest Partner AG, Bleicherweg 5, 8001 Zürich, personnes responsables sont Monsieur Vincent Clapasson et Monsieur Pieter Stolz (précédemment Philippe Bach).
- Retrait de Monsieur Daniel Lehmann, Herzogstrasse 18 à 3000 Berne

- **Siège de la direction de fonds (§1)**

Changement du nom de la rue du siège de la direction de fonds :

Global Funds SA, 3 rue Claudine-Levet (précédemment dénommée rue de Grenus)

Les modifications ci-dessus ont été acceptées le 18 décembre 2023 par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), entrée en vigueur le 20 décembre 2023. Conformément à l'art. 41 al. 1 et al. 2bis OPCC, il est précisé que lors de l'approbation du règlement de placement, la FINMA examine uniquement les dispositions au sens de l'art. 35a, al. 1, let a à g, OPCC et contrôle leur conformité à la loi.

En outre, conformément à l'art. 27 al. 3 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait qu'ils peuvent s'opposer aux modifications du contrat de fonds mentionnées ci-dessus dans les 30 jours suivant la publication auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, CH-3003 Berne, ou qu'ils peuvent exiger le paiement de leurs parts en espèces en respectant le délai contractuel.

Le texte intégral du préambule avec règlements de placement et statuts intégrés ainsi que les derniers rapports annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds Global Funds SA Rue Claudine-Levet 3 à 1201 Genève (numéro de téléphone : 022 731 03 00).

Lausanne, le 19 décembre 2023

Le conseil d'administration : Pascal Favre, Jean-Luc Rochat et Jean-Yves Rebord

La direction de fonds : Global Funds SA

La banque dépositaire : Banque Cantonale Vaudoise